

# Assemblée Générale 2017



PLOUVIEN



# Convocation Assemblée Générale 2017



Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous inviter à :

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DU FINISTÈRE DE BASKET-BALL,**

**qui se tiendra le samedi 03 Juin 2017 à PLOUVIEN.**

ORDRE DU JOUR :

- 8h15 - 9h : Pointage des délégués
- 9h15 : Assemblée Générale Extra-Ordinaire / Adoption des Statuts
- 9h30 : Assemblée Générale Ordinaire
  - Allocution du Président
  - Rapport de la Commission de Contrôle
  - Elections du Comité Directeur : 5 postes à pourvoir / 2 candidats
  - Elections des représentants du Comité à l'Assemblée Générale Fédérale 2017
  - Adoption du compte rendu de l'Assemblée Générale du 4 Juin 2016 à Ploudalmézeau
  - Adoption des rapports d'activité
  - Rapport des vérificateurs aux comptes
  - Adoption du Rapport Financier
  - Budget prévisionnel
  - Nomination des vérificateurs aux comptes
  - Résultats des élections au Comité Directeur du Comité
  - Résultat des élections Assemblée Générale Fédérale
  - Remise des récompenses
  - Clôture de l'Assemblée Générale
- 13h30 : Repas

Conformément aux statuts, les documents pour l'A.G. vous seront transmis par voie informatique.

Je vous rappelle que la participation à l'Assemblée Générale est **OBLIGATOIRE**.

**Les délégués doivent présenter leur licence et, le cas échéant, leur pouvoir à la commission de contrôle.**

Ne peuvent être représentées que les associations en règle envers la trésorerie du Comité.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes sincères salutations sportives.

Le Président du Comité  
Narcisse FERRINI



# PLAN D'ACCES

Derrière l'église de PLOUVIEN



Salle LA FORGE  
Place de la Forge  
PLOUVIEN

# SOMMAIRE

*Page 2 - Ordre du jour*

*Page 3 - Plan*

*Page 4 - Sommaire*

*Page 5 - Liste des candidats au Comité Directeur et des représentants à l'A.G. Fédérale*

*Page 6 - Répartition des voix*

## RAPPORT DES COMMISSIONS :

*Page 7 : Secrétaire Générale*

*Page 9 : Sportive*

*Page 12 : Formulaire d'Engagement Equipe de Jeunes saison 2017/2018*

*Page 13 : Qualification*

*Page 16 : Technique*

*Page 24 : C.D.O*

*Page 27 : Discipline, Statuts et Règlements*

*Page 28 : Salles et Terrains*

*Page 29 : Rapport du Trésorier & Budget prévisionnel*

*Page 30 : Bilan Financier*

*Page 32 : Comptes de résultats*

*Page 37 : Dispositions financières*

# Liste des postes vacants au Comité Directeur

nombre de postes à pourvoir : 5

statuts : 23 élus possibles

au 01/01/2017 : 18 élus

AUDREZET Bernard : Gars du Reun Guipavas

BRISELET Claude : Pleuven BC

CARN Patrick : BC Plougastel

CAROFF Jocelyne : Pleuven BC

COADOU Patrick : Bleuets Guilers

DELESTRE Daniel : BC Plougastel

FERRINI Lucienne : CD Hors Association

FERRINI Narcisse : CD Hors Association

L'AZOU Yvon : CD Hors Association

LE ROUX Noël : CD Hors Association

MADEC Anne : Milizac Basket Club

MUTAMBAYI Damien : Brest Basket 29

PASQUET Marcel : CD Hors Association

PEREZ Noël : Gouesnou Basket

PETIT Morgane : Etoile St Laurent

RATEAU Thierry : CD Hors Association

ROUMEGOUX Steven : ASPTT Brest

THOMAS Marc : UJAP Quimper

5 postes vacants :

2 Candidats :

Morgan BODENES



UJAP Quimper

Yannig GUEGUEN



AS Ergué Armel

## Liste des postulants à l'Assemblée Générale Fédérale 2017

Titulaires : nombre de candidats : 2

Narcisse FERRINI (CD Hors Association)

Lucienne FERRINI (CD Hors Association)

Suppléants :

Anne MADEC (Milizac Basket Club)

# Répartition des voix (total 7006)

Nom du Club	Voix	Nom du Club	Voix
0729001 - CD HORS ASSOCIATION	8	0729045 - US CONCARNEAU	161
0729002 - Basket Club Crozon	50	0729046 - Basket Club Douarnenez	110
0729003 - AL PLOUZANE	188	0729048 - PLOUIDER BASKET BALL COTE DES LEGENDES	105
0729004 - AMICALE SPORTIVE ERGUE ARMEL	275	0729049 - PLABENNEC BASKET CLUB	154
0729005 - Amicale Sportive du Guelmeur	140	0729050 - UREM BC	132
0729007 - Arzelliz de Ploudalmézeau	178	0729051 - LANDI BASKET ASSOCIATION	178
0729008 - BC DU KERNIC	11	0729052 - BREST BASKET SPORTS	7
0729009 - PLEYBER CHRIST BASKET CLUB	108	0729053 - BASKET BALL CONQUETOIS	51
0729010 - Basket Club Saint Thégonnec	64	0729054 - MILIZAC BASKET CLUB	110
0729011 - ASPTT BREST	87	0729057 - PLOUARZEL BASKET CLUB	138
0729013 - BC PLOUGASTEL	192	0729058 - BOHARS BASKET BALL	74
0729016 - Basket Club Léonard	176	0729060 - AL COATAUDON	44
0729017 - BLEUETS DE GUILERS	211	0729062 - SAINT DIVY SPORTS BASKET	98
0729018 - Club des Jeunes Renanais	182	0729065 - PLEUVEN BASKET CLUB	143
0729022 - ETOILE SAINT LAURENT BREST	219	0729068 - Basket Club du Porzay	50
0729023 - BREST BASKET 29	234	0729069 - ELORN OLYMPIQUE LANDERNEAU	442
0729026 - Foyer Laïque de Saint Marc	37	0729070 - ARMORIC BASKET CLUB SCAËR	21
0729028 - GOUESNOU BASKET	151	0729072 - KURUN BASKET CLUB	28
0729029 - GARS DU REUN DE GUIPAVAS	300	0729073 - SC LANNILISIEN	129
0729030 - ERGUE GABERIC BASKET BALL	33	0729075 - CARHAIX BASKET	88
0729031 - AVEL SANTEC	17	0729076 - PLOUVIEN BASKET DES ABERS	57
0729032 - Association Pluguffan Basket	139	0729077 - LE FOLGOET BASKET CLUB	72
0729033 - PL GUERIN	29	0729092 - Association Basket COMBRIT	51
0729036 - PATRONAGE LAÏQUE DE SANQUER	162	0729100 - ETENDARD1952	153
0729037 - UJAP QUIMPER	366	0729101 - GLAZIK PUMBASKET	84
0729039 - PONT L' ABBE BASKET CLUB	158	0729102 - Les Aigles de BREST	16
0729040 - Association Sportive Plomelin	47	0729532 - CD29 CONTACT	11
0729041 - MORLAIX ST MARTIN BASKET	255	0729533 - MOELAN CLOHARS BASKET BALL	90
0729043 - STADE RELECQUOIS	192		

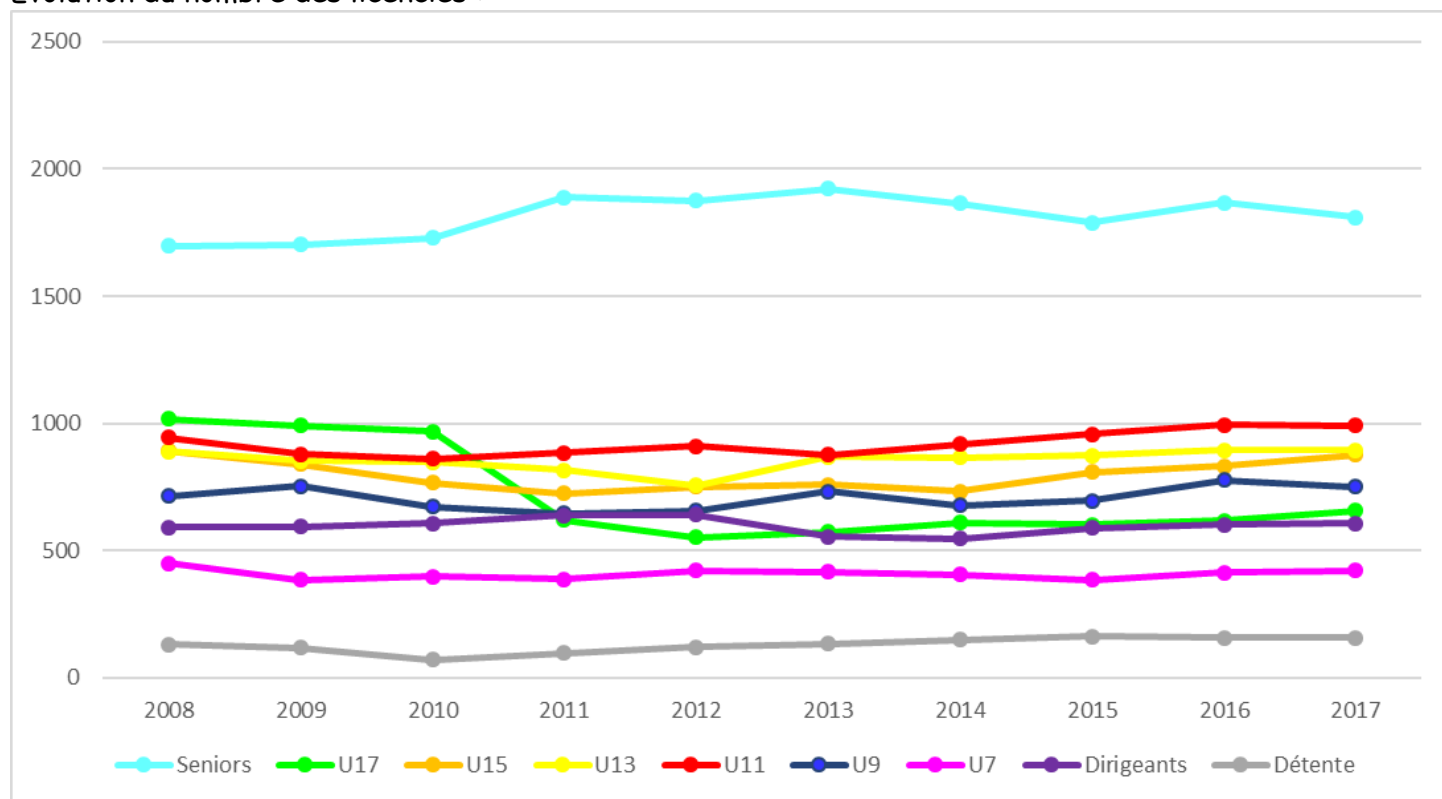
# RAPPORT DE LA SECRETAIRE GENERALE

## SAISON 2016 / 2017

57 affiliations ont été enregistrées au sein du Comité.

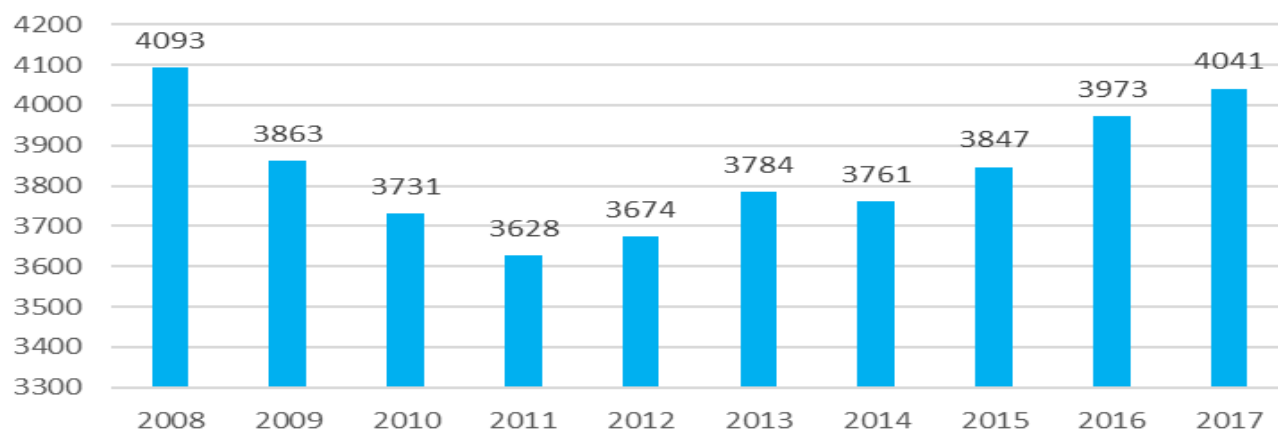
Le nombre de licenciés est de 7006 au 19 mai 2017, soit une augmentation de 9 licenciés.

Evolution du nombre des licenciés :

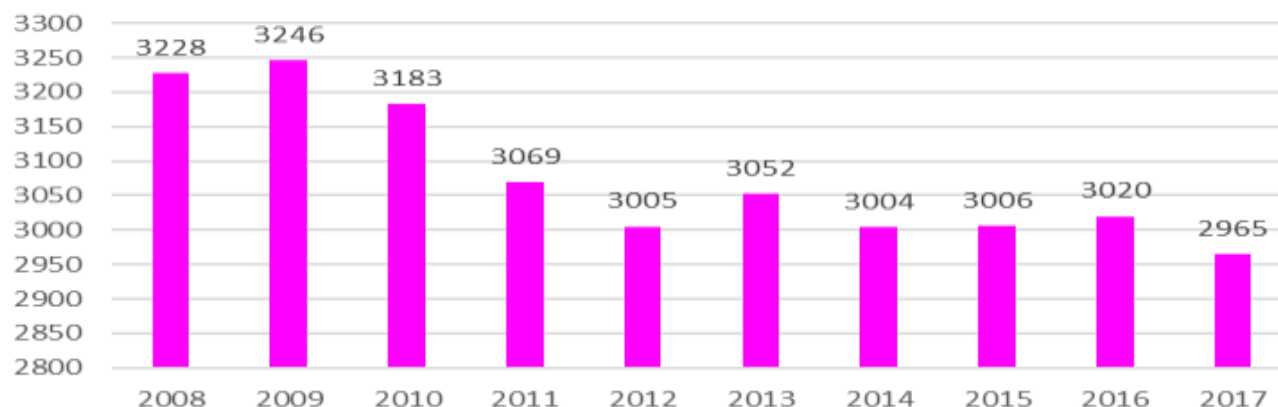


Année	Seniors	U20	U17	U15	U13	U11	U9	U7	Dirigeants	Détente	Total par année
2004	1866	0	905	781	950	975	691	393	585	0	7146
2005	1887	0	856	817	923	904	679	409	587	0	7062
2006	1862	0	850	937	895	950	723	466	629	0	7312
2007	1688	0	988	875	911	916	780	473	637	128	7396
2008	1697	0	1018	892	889	944	713	448	591	129	7321
2009	1702	0	991	840	852	879	752	383	593	117	7109
2010	1730	0	967	765	848	859	672	397	606	69	6913
2011	1268	620	620	725	816	884	645	386	637	96	6697
2012	1287	588	552	749	756	910	657	421	640	119	6679
2013	1388	535	573	758	869	877	733	416	554	133	6836
2014	1388	477	608	733	866	917	677	406	545	148	6765
2015	1311	477	601	807	872	957	695	385	587	161	6853
2016	1418	449	616	831	894	994	777	413	601	156	6993
2017	1323	487	657	877	894	991	750	420	607	155	7006

## Evolution du nombre de licenciés masculins par an depuis 2008



## Evolution du nombre de licenciés féminins par an depuis 2008



Voici un aperçu des clubs les plus importants en nombre de licenciés :

1 EO LANDERNEAU	442	6 BREST BASKET 29	234
2 UJAP QUIMPER	366	7 ETOILE SAINT LAURENT	219
3 GARS DU REUN	300	8 BLEUTS DE GUILERS	211
4 A.S. ERGUE ARMEL	275	9 BC PLOUGASTEL	192
5 MORLAIX ST MARTIN	255	9 STADE RELECQUOIS	192

Le Comité a accordé l'organisation de 24 tournois pour cette saison

Je vous rappelle que l'Assemblée Générale de la Ligue se tiendra le 10 juin 2017 à Morlaix.  
L'Assemblée Générale de La FFBB se tiendra le 14 Octobre 2017 à St Etienne.

Je vous souhaite à tous d'excellentes vacances.

La Secrétaire Générale  
Lucienne FERRINI



# RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTIVE

## SAISON 2016 / 2017

Règlement Sportif, Rappel Article 20 :

**On ne peut pas reculer la date d'une rencontre,** (Sauf motif exceptionnel accepté par la Commission Sportive), on peut seulement l'avancer avec l'accord du club adverse.

**Le report de match n'est possible qu'uniquement selon les critères suivants :**

En SENIORS

- ✓ Intempéries, Neige, Tempête
- ✓ Attentats
- ✓ Arrêtés municipaux concernant les salles

+ En JEUNES

Le report automatique est également accordé, sur justificatif, avec le critère suivant :

- ✓ Voyages scolaires

**Le fait de ne pas avoir assez de joueurs entraine un forfait pour l'équipe concernée... Un match ne peut être reporté pour ce simple motif**

**Modification : Suite à un vote à l'unanimité du Comité Directeur du Vendredi 03 Mars 2017 :**

**A dater de la saison prochaine 2017/2018, un match « Jeunes » pourra être reporté s'il y a accord des 2 clubs 72 heures avant la rencontre à la condition qu'une date unique de report soit inscrite dans FBI, le 25 Avril étant la date maximale...**

Dispositions Financières :

**Les forfaits doivent être indiqués par les clubs recevants en fournissant au CD une feuille de match...**

Forfait Général Seniors, U20 & U17	190€
Forfait partiel Seniors, U20 & U17	70 €
Forfait général U15(D1-D2-D3) & U13(D1)	65 €
Forfait partiel U15(D1-D2-D3) & U13(D1)	30 €

Il n'y a pas de demande dérogation à faire quand vous décidez d'un horaire officiel sur le week-end, La dérogation concerne un horaire non officiel, un changement de date, une inversion de rencontre, un changement de salle... Ces demandes doivent être motivées en remplissant le cadre à cet effet... **Toute demande de dérogation doit être effectuée sur FBI par le Groupement Sportif recevant.**

**Heures officielles des championnats départementaux seniors :**

Vendredi soir : horaire possible avec accord des 2 Clubs

Samedi soir : rencontre unique : 20h30  
rencontres couplées: 19h15 - 21 h15

Dimanche matin : rencontre unique : 10h30  
rencontres couplées: 08h30 - 10h30

Dimanche après-midi : rencontre unique : 15h00  
rencontres couplées: 13h15 - 15h30

Nouvel article 71 :

Il sera adressé aux clubs ayant encouru des pénalités financières (factures en retard de paiement) un relevé de celles-ci. Les clubs frappés devront s'acquitter de leur dette dans un délai de dix jours courant à partir du jour de l'envoi du relevé. La sanction de cet article étant l'interdiction pour le club de participer à l'Assemblée Générale de la Ligue et de s'engager dans toutes les épreuves officielles ou non, jusqu'à l'acquittement de sa dette, laquelle sera majorée de 10% puis de 20%

#### **ART 50 -- Liste des joueurs « brûlés »**

1. Les joueurs non "brûlés" peuvent seulement participer aux rencontres disputées par l'équipe immédiatement inférieure.
2. Pour chaque équipe "réserve" telle que définie à l'article 43, le groupement sportif doit, au plus tard une semaine avant le début du championnat adresser au Comité :
  - ✓ Pour les divisions seniors PRM & PRF la liste des **5 joueurs** qui participeront le + régulièrement aux rencontres des équipes de niveau supérieur.
  - ✓ Pour les divisions seniors D2M, D3M, D4M, D2F, D3F la liste des **3 joueurs** qui participeront le + régulièrement aux rencontres des équipes de niveau supérieur.
  - ✓ Pour les divisions Jeunes D1 (accession Ligue) la liste des **5 joueurs** qui participeront le + régulièrement aux rencontres des équipes de niveau supérieur.

Ces joueurs sont dits "brûlés" et ne peuvent, en aucun cas jouer dans une équipe participant aux championnats de division inférieure.

3. La liste de brûlage initiale déposée par les clubs existe toujours (FFBB art. 43.4 alinéa 7).

#### **Article 70 - 2 - Championnats Jeunes (Montée Région 1<sup>ère</sup> phase)**

En U15 / U17 / U13 Dans le championnat montée en région, Si refus de montée en fin de 1<sup>ère</sup> phase, L'équipe sera mise hors classement en 2<sup>ème</sup> phase et ne pourra être déclarée champion du FINISTÈRE

#### **Fonctionnement :**

Le n° de licence doit être précédé du surclassement sur la feuille de marque (D, R ou N)

Les feuilles doivent être remises au Comité pour le Mercredi 12h00 dernier délai.

C'est le club organisateur qui est responsable de rentrer les résultats sur FBI pour le LUNDI SOIR.

Au terme de cette année sportive, le bilan de la commission sportive permet de mesurer le travail fait par tous les membres de cette commission.

Seniors Masculins (Marcel PASQUET),

Seniors Féminins (Milo ROUSSEL)

U17 M (Yvon L'AZOU)

U17F (Noël LE ROUX)

U15 M (Patrick CARN)

U15 F (Patrick CARN)

U13 M (Noël PEREZ)

U13 F (Christiane LE ROUX)

U11F & U11M (Anne MADEC)

U9F & U9M (Patrick COADOU)

Cette commission est chargée du respect des règles votées par l'AG de la fédération, de la ligue de Bretagne, et bien sûr du CD29.

Au cours de cette année, on a constaté, comme par le passé, des infractions dues à la non qualification, au non-surclassement de joueurs. Les manques de remplissage des feuilles de marque soit en « administratif » soit à l'absence de n° de licences sont aussi constants. L'évolution prévue par la fédération sur la mise en place de l'E Marque s'accélère. Les manques signalés ci-dessus disparaîtront. Le contrôle sera plus facile pour la sportive et surtout un gain de papier important. La planète appréciera.

L'E-MARQUE, est désormais obligatoire sur tous les championnats de U13 à Seniors

Ci-après, vous trouverez les différents tableaux de statistique 2016/2017,

### **A) Bilan et évolution du nombre d'équipes de jeunes**

Dans l'ensemble, le nombre d'équipes de jeunes est en légère augmentation

	U17F	U15F	U13F	U17M	U15M	U13M	TOTAL
2013/14	20	31	39	25	36	44	195
2114/15	25	35	39	30	36	48	213
2015/16	24	31	46	31	40	44	216
2016/2017	27	35	39	34	43	47	225

### **B) Bilan et évolution du nombre d'équipes seniors**

Légère augmentation en nombres d'équipes en seniors masculins (+3) et stabilité en seniors Féminines (-1)

	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17
Féminins	50	50	51	47	52	51
Masculins	69	68	69	65	68	71

*Pas de U20 cette année*

Annexe A

## ENGAGEMENT EQUIPE JEUNE 2017 - 2018

Association :

Coordonnées du responsable des engagements (Nom, n° de tél)

Masculins

Catégories	D1	D2	D3
U17			
U15			
U13			

Féminins

Catégories	D1	D2	D3
U17			
U15			
U13			

Les engagements devront parvenir au Comité **le 27 Août 2017,** dernier délai (après cette date, il ne sera plus pris d'engagement).

Nous vous demandons de bien inscrire vos équipes au niveau le + approprié

► **Obligation** de liste de brûlés si équipes en championnat de France et/ou Région.

**Une nouvelle formule de championnat va être mis en place pour la saison à venir, la commission technique vous informera ultérieurement de ses propositions... (plateaux, championnats...)**

# Commission Qualifications

Rapport saison 2016/2017.

Cette saison au 20/05/17 nous étions 7006 licenciés soit une augmentation de 9 licenciés. Les féminines sont 2965; les masculins 4041. Nous avons enregistré 341 mutations.

La répartition est la suivante :

	U7	U9	U11	U13	U15	U17	U20	Seniors	Dirigeants
2017	420	750	991	894	877	657	487	1476	607
2016	413	777	994	894	831	616	449	1435	584
2015	384	694	945	972	807	601	477	1481	576

Période normale de mutations du 01/06 au 30/06. Pour la saison prochaine 2017/2018, un nouvel imprimé de demande de licence a vu le jour, celui-ci doit être adressé au comité dans les 72 heures suivant la saisie des licences sur FBI. Il s'appelle demande de licence création, renouvellement ... pour éviter les confusions, la case mutation disparaît. Les demandes de mutation s'effectueront sur le feuillet demande de mutation, la date de dépôt du recommandé fixera la date de mutation.

Surclassements : sur la demande de licences : **saisissez uniquement les surclassements accordés par le médecin de famille** ; pour les surclassements dépendants des médecins agréés, transmettez au comité les formulaires spéciaux.

Tous les documents joints à la demande de licence : photocopie carte d'identité pour les joueurs ayant 18 ans au cours de la saison, ou 1<sup>ère</sup> demande de licence d'une personne majeure devront être agrafés à celle-ci (**pas de trombones ! et le nom du demandeur sur chacun des documents**) Les cartons de licences ne vous seront adressés que si les dossiers sont parvenus complets au CD (certificat médical ou attestation, sur-classement, signature du joueur : demande et assurance).

Nouveau formulaire :

Toute **création ou reprise après au moins 1 an d'arrêt**, d'une licence (hors dirigeant et OTM), est subordonnée à la présentation d'un certificat médical daté de moins d'un an et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport et/ou du Basket en compétition ou en loisir.

Pour **les renouvellements** de licence (reprise d'une licence FFBB, d'une saison à l'autre, que celle-ci soit effectuée au sein du même club ou dans le cadre d'une mutation pour le compte d'un autre club),

le certificat médical est valable **3 saisons sportives consécutives**, sous réserve des réponses apportées **à un questionnaire médical**.

Pour la saison prochaine 2017/2018, si vous renouvelez votre licence **et** si votre questionnaire ne comporte que des NON, vous avez juste à cocher l'attestation questionnaire médical du formulaire de licence.

Dans le cas contraire et pour une création ou reprise après minimum 1 an d'arrêt, un certificat médical est obligatoire... Celui-ci sera valable 3 ans....

**Le questionnaire de santé est à conserver par le licencié ou le club, ne pas l'envoyer avec votre demande !**

Merci à Christiane LE ROUX, Noël PEREZ, Ronan VIGOUROUX pour l'aide qu'ils m'ont apportée.

Bonnes vacances à tous.

Noël LE ROUX



DEMANDE DE LICENCE:  Création  Renouvellement

Comité Départemental :  N° Affiliation du Club :  Nom du Club :

**IDENTITE**

N° de licence \*(si déjà licencié) :  
 NOM\* : SEXE\*  F  M  
 PRENOM\* : TAILLE (m) : CM  
 DATE DE NAISSANCE\* :  
 NATIONALITE\* (majors uniquement) :  
 ADRESSE :  
 CODE POSTAL : VILLE\* :  
 TELEPHONE DOMICILE : PORTABLE :  
 E-MAIL\* :

- Je refuse l'utilisation, par la FFBB, ses organismes déconcentrés et ses partenaires, de mes données personnelles à des fins non commerciales.  
 Je n'autorise pas la FFBB et ses partenaires à m'envoyer, par courrier ou par email, des offres commerciales.

**FAIT LE :**  
 Je certifie sur l'honneur, l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Signature obligatoire du licencié ou de son représentant légal : Tampon et signature du Président du club :

(1) Pour les joueurs mineurs le champ taille doit être renseigné à des fins de détection.  
 \*Mentions obligatoires

**CERTIFICAT MEDICAL (à remplir par le médecin)**

Je soussigné, Docteur ..... certifie avoir examiné M / Mme / Melle ..... et n'avoir pas constaté à la date de ce jour des signes apparents contre-indiquant :  
 - la pratique du sport en compétition ou du basket en compétition\*  
 - la pratique du sport ou du basket ou en loisir\*.

FAIT LE ..... / ..... / ..... A .....

Signature du médecin : Tampon :

\*Rayer la mention inutile

**ATTESTATION QUESTIONNAIRE MEDICAL (à remplir par le licencié)**

J'atteste par la présente avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions relatives au questionnaire de santé et je reconnais avoir pris connaissance que toute réponse positive entraînera obligatoirement la production d'un nouveau certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport et/ou du Basket.

FAIT LE ..... A .....

**SURCLASSEMENT (ne nécessitant pas un imprimé spécifique)**

M/Mme/Melle ..... peut pratiquer le Basketball dans la catégorie immédiatement supérieure dans le respect de la réglementation en vigueur au sein de la FFBB.

FAIT LE ..... / ..... / ..... A .....

Signature du médecin : Tampon :

**Dopage (joueur mineur uniquement) :**

Par la présente, je soussigné(e) ..... représentant légal de ..... pour lequel une licence est sollicitée à la FFBB, autorise tout préleveur, agréé par l'agence française de lutte contre le dopage (AFLD) à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage. Je reconnais avoir pris connaissance qu'un refus de se soumettre à un contrôle est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires.

**PRATIQUE SPORTIVE (type de licence souhaitée) :**

En souscrivant une licence, je reconnais que la FFBB, ses organismes déconcentrés et les clubs peuvent être amenés à capter et utiliser mon image dans le cadre de la promotion et du développement du Basketball, à l'occasion de manifestations sportives à des fins non commerciales.

1 <sup>ère</sup> famille*	2 <sup>ème</sup> famille (optionnelle)	Catégorie	Niveau de jeu*
<b>Joueur</b>			
<input type="checkbox"/> Compétition		<input type="checkbox"/> U <input type="text"/>	
<input type="checkbox"/> 3x3		<input type="checkbox"/> Senior	
<input type="checkbox"/> Loisir			
<input type="checkbox"/> Entreprise	<input type="checkbox"/> Technicien		
<input type="checkbox"/> Technicien	<input type="checkbox"/> Officiel	<input type="checkbox"/> Non diplômé <input type="checkbox"/> Diplômé Fédéral	
<input type="checkbox"/> Officiel	<input type="checkbox"/> Dirigeant	<input type="checkbox"/> Diplômé d'Etat	
<input type="checkbox"/> Dirigeant		<input type="checkbox"/> Arbitre <input type="checkbox"/> OTM <input type="checkbox"/> Commissaire	
		<input type="checkbox"/> Observateur <input type="checkbox"/> Statisticien	
		<input type="checkbox"/> Elu <input type="checkbox"/> Accompagnateur <input type="checkbox"/> Salarié	

**\* CHARTE D'ENGAGEMENT (à remplir par le licencié souhaitant évoluer en championnat de France ou qualificatif ou championnat de France)**

J'atteste par la présente avoir rempli et signé la charte d'engagement afin d'évoluer en Championnat de France ou en Championnat Qualificatif au Championnat de France

\*Mentions obligatoires

**INFORMATION ASSURANCES :**

(Cocher obligatoirement les cases correspondant à vos choix)

JE SOUSSIGNÉ(E), le licencié ou son représentant légal, NOM : PRÉNOM :

Reconnais avoir reçu pris connaissance des notices d'information relatives aux garanties Individuelle Accident (Accord collectif n° 2159 / Mutuelle des Sportifs-MDS), Assistance Rapatriement et Responsabilité Civile (contrat n° 410016P / MARI) ci-jointes et consultables sur [www.ffbb.com](http://www.ffbb.com), conformément aux dispositions du Code du Sport et à l'article L1641-6 du code des Assurances, ainsi que des garanties Individuelles complémentaires proposées par la MDS.

Souhaite souscrire à l'une des options Individuelles Accidentes enchaînés correspondant à l'option choisie :

- Option A, au prix de 2,98 euros TTC.
- Option B, au prix de 8,63 euros TTC.
- Option C, au prix de 0,50 euros TTC, en complément de l'option A, soit un total de 3,48 € TTC (- A+).
- Option C, au prix de 0,50 euros TTC, en complément de l'option B, soit un total de 9,13 € TTC (- B+).

Ne souhaite pas souscrire aux garanties individuelles complémentaires proposées (-N)

Reconnais avoir reçu l'information de mes possibilités et de mon intérêt à souscrire à ces garanties pour les éventuels dommages corporels que je peux subir du fait de la pratique du Basketball

Fait à ..... le .....  
 Signature de l'Adhérent ou de son représentant légal :  
 « lu et approuvé »

En l'absence de stipulation expresse contraire de l'assuré, le capital décès est versé au conjoint non divorcé, non séparé de corps par jugement, à défaut au concubin notoire ou au partenaire lié à l'assuré par un pacte civil de solidarité, à défaut par parts égales aux enfants nés ou à naître, à défaut aux héritiers légaux.

**SEULES LES DEMANDES D'ADHESIONS DUMENT COMPLÉTÉES, DATÉES, SIGNÉES ET ACCOMPAGNÉES DU RÉGLEMENT CORRESPONDANT SERONT PRISES EN COMPTE PAR L'ASSUREUR**

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 06 août 2004, les personnes ayant fourni des informations personnelles disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression de ses données qu'il peut exercer directement auprès de l'organisme compétent pour l'enregistrement de sa licence.



## QUESTIONNAIRE DE SANTE

(Arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive)

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON. DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS :	OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>A CE JOUR :</b>		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.**

**Si vous avez répondu NON à toutes les questions :**

→ Pas de certificat médical à fournir. Simplet atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

**Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :**

→ Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

**\* Le Questionnaire de santé est à conserver par le licencié (ou le club).**

Saison 2017/2018

# Bilan de la Commission Technique pour la saison 2016 /2017

Présentation de l'équipe technique :

- ✓ Franck Simon
- ✓ Daniel Mevel
- ✓ Diane Laure Simon
- ✓ Gaetan L'Huillier
- ✓ Steven Roumegoux
- ✓ Jean Simon

Présentation des membres de la commission et leurs bilans :

Marc Thomas (responsable des championnats U9 et U11 du secteur quimpérois).

« U11F : 11 équipes dont 1 en D2, 2 en D3a et 8 en D3 secteur Quimper : Un point positif avec l'engagement d'équipes U11F dans certains clubs qui n'avaient que des équipes mixtes et de deux équipes U11F dans d'autres clubs.

U11M : 20 équipes dont 3 en D1 (2ème phase), 1 en D2, 1 en D3a et 15 réparties en 2 poules sur le secteur de Quimper : Deux poules assez hétérogènes en première phase, mais plus équilibrées lors de la 2ème phase, ce qui paraît logique. Importance de participer aux évaluations surtout pour des équipes ayant le potentiel de jouer en D1-D2 et qui n'osent pas forcément. 1 équipe engagée en D1 en première phase et 3 en 2ème phase (je pense même que 2 autres équipes n'étaient pas loin du niveau D1).

U9 : 15 équipes dont 2 qui ont rejoint une poule dans le secteur de Brest, 13 équipes réparties en 2 poules sur le secteur de Quimper : Très peu de filles en catégorie U9, quelques équipes mixtes sont engagées et simplement une seule équipe U9F exclusivement composée de fille. Du coup cette équipe a évolué dans le championnat U9M et s'en est très bien sortie.

Le système de plateau mis en place avant la toussaint a permis dans la grande majorité de faire des championnats beaucoup plus homogènes ( sauf peut être pour une équipe). En 2ème phase, deux clubs ont évolué dans le secteur de Brest ».

Rassemblements

« En 2ème phase, la commission technique a mis en place 1 rassemblement dans chacune des 5 poules du secteur de Quimper à l'UJAP, à l'ASEA, à Douarnenez, à Pleuven, à Pont l'Abbé. Remerciements à ces 5 clubs d'avoir mis à disposition les équipements et leurs entraîneurs pour accompagner Frank et Steven. L'idée était de rassembler toutes les équipes d'une même poule sur un même lieu afin de jouer la journée de championnat prévue et de participer à des ateliers (3-4) mis en place par la commission technique en mélangeant les différentes équipes. Les retours des différents clubs ayant participé sont positifs. Ces rassemblements ont aussi permis à la commission technique de voir tous les jeunes évoluant dans ces 5 poules. »

« Baby Basket, Les U7 des différents clubs ont participé à quelques rassemblements, Pleuven, Pont l'Abbé, Pluguffan, l'ASEA et à chaque fois dans un esprit ludique et convivial »



Patrick Coadou (responsable des championnats U9 du secteur de Brest et Morlaix)

« Pour les Championnats U9 du Secteur Brest et Morlaix, il y avait 67 équipes engagées dont 30 en féminine et 37 en masculin.

Les championnats se sont plutôt bien déroulés. La mise en place des plateaux a permis sur le secteur de Brest de faire des poules plus homogènes que les saisons précédentes ».

Steven Roumegoux (responsable des championnats U11 du secteur de Brest et Morlaix).

« Championnat dans la globalité équilibré que ce soit en U11 Masculins et U11 Féminines. Parfois des grosses différences entre des équipes du championnat D1 sur des équipes qui jouent dans ce championnat depuis longtemps, et d'autres qui montent de D2 à la D1.

Il y aussi des grosses différences parfois sur des équipes débutantes et des équipes qui jouaient déjà en U7 et U9, problèmes rencontrés en début de saison et vite rectifiés.

Bonne réception et gestion en globalité des feuilles de matches

**ATTENTION ! Il y encore des clubs qui ne respectent pas les règles du championnat qui dit qu'il faut arrêter le score une fois les 30 points d'écart dépassés. Ce qui fait que des différences de scores encore extrêmes apparaissent dans les championnats**

Pour éviter les soucis rencontrés sur les différences de niveaux entre certaines équipes et dans des championnats, nous vous rappelons l'obligation pour les équipes à se présenter aux plateaux d'évaluation en début d'année »



Clin d'œil et remerciements pour Ronan, Nicolas et Steven que l'équipe technique sollicite pour la diffusion des informations via les mails, le site du comité, le facebook et le twitter, sur lesquels vous trouvez toutes nos actions.

Animations comité durant la saison : Challenge Benjamin qui a eu lieu le 30.12.2016 à St Pol de Léon. Loane Autret (Gouesnou Basket) et Romain Laot (Brest Basket 29) ont remporté les épreuves.

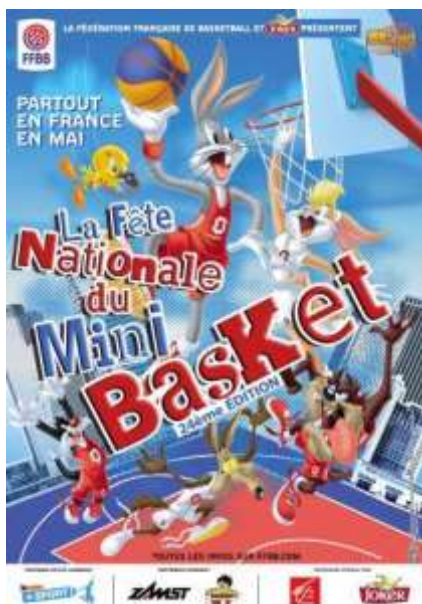


*Pour la saison prochaine, nous proposerons pour les joueurs en sélection de passer les épreuves pendant leur stage, encadré par les animateurs et initiateurs en formation.*

Panier d'Or qui a eu lieu le 16.04.2017 à St Pol de Léon. Amel Paugam (Bleuets de Guilers) et Vincent Rocher (PI Sanquer).



Fête du mini qui a eu lieu le 21.05.2017 accueillie par le club de Morlaix St Martin Basket.



Expérimentation de plateau de championnat sur le secteur Quimpérois (avec intervention sous forme d'ateliers des formateurs club tel que Yannig Guegen, Hans Lhermitte, Eric Granier, Matthieu Crenn, Loïc Raphalen, Thomas Brugalais).



## Formation des Animateurs et Initiateurs :

Cette année Franck Simon a travaillé à la formation de 12 Animateurs et 7 Initiateurs.



## Formation du joueur :

CDE de Quimper :

Encadrement S. Roumegoux, D. Mevel et le CTF

Présence du lundi : actuellement 18/20 joueurs

Le secteur de Quimper draine du monde et les regroupements de secteur sur les U9 et U11 permettraient de proposer aux jeunes repérés d'intégrer le CDE à la rentrée de septembre



CDE de Morlaix :

Encadrement : Le CTF et S.Roumegoux

Présence du mercredi : actuellement 14/16 joueurs sur ce secteur, il serait bien que les clubs voisins s'intègrent à la démarche d'entraînement sur ce regroupement.



CLE :

Encadrement D. Mevel et le CTF

Présence du mardi : 8/10 joueurs

Présence du jeudi : 7/9 joueurs



Nous avons besoin d'intégrer des u12 et u 13 pour la saison prochaine  
A savoir des 2005 et 2006, voir 1 ou 2 2007

Une proposition sera faite mi-juin auprès de jeunes du secteur brestois et une réunion avec les parents permettra de présenter les objectifs de ces 2 entraînements hebdomadaires.

L'année prochaine, sur les CDE et CLE une intégration de jeunes arbitres en formation est envisagée.

Les modalités de fonctionnement seront présentées ultérieurement.

Sélections Finistère :



Le camp d'été :

Il aura lieu du 28 au 31 août sur Santec .

Il concernera les 2002 2003 2004 2005 et 2006



# Camp d'été Basket 29

Stage de reprise Basket-ball  
5 jours de stage sur Santec



Stage du 28 août au 1<sup>er</sup> sept 2017  
Pour les joueurs (es) nés en, 2002,  
2003, 2004, 2005, 2006

**30 places disponibles**

Le stage se déroulera sur Santec, au Centre  
Nature Bon Vent, 87 rue de la Forêt 29250  
Santec ( suivre le Dossen... )  
Visite du site sur :  
<http://www.revesdemer.com/>

Coût du stage : 250 €  
Activités nautique proposées (1 séance de  
Char à Voile , une séance de bodyboard et  
1 séance de SURF/paddle à Santec)  
sous la responsabilité du centre nautique

**PROGRAMME DE LA JOURNÉE**

- 8H15 P'TIT DÉJ
- DÉVELOPPEMENT DES FONDAMENTAUX
- PERFECTIONNEMENT INDIVIDUEL
- CONCOURS DE TIRS / DEXTERITÉ
- PADDLE
- CHAR À VOILE
- BODY BOARD
- GOÛTER
- MATCHS EN SOIRÉE
- 22H30 : COUCHER

6 activités sportives au  
programme: Basket + char à voile  
+ surf/ paddle + bodyboard  
+ course d'orientation +  
acrobranche



# COMMISSION DES OFFICIELS

## (CDO29)

### LA CHARTE DE L'OFFICIEL

1ere saison consécutive à la mise en place effective de la charte de l'officiel et comme pressenti dans mon rapport annuel de l'an passé, ceci se traduit par un surplus de travail pour tous et par des conséquences financières pour les clubs qui ont du mal à équilibrer leur débit/crédit en fin de saison. En effet, seuls 12 clubs finistériens ont bénéficié d'un crédit de point pour une valeur globale de 266.97€ contre 15 clubs en débit pour une valeur initiale de 4319.25€ ramenée à 6 clubs et 2300.96€ après rabais de 10% et renoncement à recouvrement pour les pénalités inférieures à 100€.

Attention la « générosité » de la FFBB ne se renouvellera pas tous les ans.

L'obligation de désignation d'arbitres sur toutes les rencontres des championnats jeunes Ligue n'a pu être respectée par la Ligue de Bretagne, compte tenu de ses effectifs, et a conduit à la mise en expérimentation (car contraire à l'obligation de la chartre sur les rencontres à désignation obligatoire) d'une désignation unique complétée par un arbitre club. Là encore double sanction, car étant à titre expérimental, l'arbitre club ne peut être valorisé dans la charte par le club.

En retour le comité départemental, a été récompensé pour ces actions de formation (e-marque, formation jeunes arbitres....) avec une dotation fédérale de 1400€.

Un certain nombre de clubs ne retrouve pas la totalité de ses officiels clubs valorisés dans la charte, bien que saisis sur des rencontres sous FBI. Le logiciel va sûrement évoluer pour corriger toutes ces imperfections et n'hésitez donc pas à remonter toutes vos interrogations via l'adresse mail dédiée mise en place par la FFBB ([chartedesofficiels@ffbb.com](mailto:chartedesofficiels@ffbb.com)) en mettant en copie la CDO29

Pour répondre à cette charte, 70 nouveaux arbitres club et 32 nouveaux OTM club ont été enregistrés cette saison. Pour les arbitres clubs mineurs en formation, n'oubliez pas de nous transmettre la feuille 23 du livret de formation pour les valider dans FBI.

A noter que pour conserver leur statut d'arbitre club, les personnes intéressées doivent justifier d'une licence avec certificat médical (nouveau 2016-2017).

### LES EFFECTIFS

L'effectif des OTM finistériens s'est stabilisé cette année à 17.

Nous comptons 11 arbitres Championnat de France (2HN3, 2 CF1 et 7 CF2), 30 arbitres Ligue pour essayer de couvrir les championnats seniors et jeunes Ligue, tout en gardant un effectif suffisant (37) pour couvrir la PRF et la PRM. L'absence d'équipes finistériennes dans certains niveaux de championnat (PNM cette saison, NM3 la saison prochaine) ne plaide pas en notre faveur pour une évolution de nos potentiels ou du maintien à niveau pour les arbitres finistériens. Nous sommes toujours à flux tendu dans les désignations. Merci à Franck, notre répartiteur, qui ne ménage pas sa peine pour tenter de couvrir toutes nos rencontres départementales.



## LA FORMATION

Concernant la formation, outre la préparation à l'examen départemental, les stages jeunes arbitres 14-16 ans, nous avons poursuivi l'accompagnement des clubs par la mise en place de formation E-marque par mini secteurs et regroupement de clubs. C'est maintenant aux gens formés dans les clubs de se lancer et de former leur collègue.

L'utilisation de la feuille électronique sur les championnats de PRF et PRM est une réussite avec en fin de saison la quasi-totalité des feuilles en e-marque.

Les stages de formations jeunes arbitres 14-16 ans ont été bien suivis cette saison. Merci à Nicolas, qui a assuré le suivi de ces stages. A l'issue d'un rassemblement du 11 novembre très suivi (une bonne soixantaine de participants), 25 jeunes ont souhaité s'investir dans la formation d'arbitre. Le seul regret de cette journée c'est l'annulation du rassemblement des écoles d'arbitrage. De ce côté-là il faudra davantage anticiper coté club pour déclarer son école d'arbitrage.

La participation aux stages se résume ainsi : 17, 2eme année sur le stage d'octobre, 22, 1ere année et 15, 2émeannée en Décembre, 17, 1ere année et 14, 2eme année en Février.

La formation de préparation à l'examen d'arbitre départemental se déroulant le samedi matin a regroupé une petite dizaine de stagiaires. Merci au PL Sanquer pour la mise à dispo de la salle.

L'examen départemental arbitre a connu un regain de candidatures (22 candidats attendus). Espérons que la réussite soit au rendez-vous pour une majorité et redorer les effectifs finistériens.

## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier l'ensemble des membres de la Commission qui m'ont apporté leur aide tout au long de cette saison, le répartiteur, les formateurs et autres intervenants qui ont apportés leurs connaissances sur nos différentes interventions. Nous allons repartir la saison prochaine avec une équipe largement modifiée. Loig, Mathieu nous ont quittés en cours de saison pour raisons professionnelles. Kevin et Maureen vont vraisemblablement quitter le Finistère pour la poursuite des études ou l'entrée sur le marché du travail. Hugo va migrer vers l'Est de la région pour garantir ses désignations et sa formation vers le HN. Dans ce dernier cas, il faudra bien qu'un jour la Fédération est une position claire et tranchée, car le chantage de certains de ses représentants vers les potentiels est inadmissible et contribue à déshabiller les départements excentrés. On va donc repartir avec une équipe de formateurs sérieusement modifiée la saison prochaine.

### Formation E-MARQUE

Patrick CARN :

« C'est la deuxième saison de formation à l'E-Marque.

Depuis le mois de septembre jusqu'à aujourd'hui, il y a onze journées de formation pour le Comité Départemental et 2 pour la Ligue.

Le résultat ne se fait pas attendre, déjà quelques Clubs participent à l'E-Marque dans leurs championnats départementaux...

Une centaine de personnes ont été formées à ce jour... »

Je voudrais terminer en remerciant particulièrement nos 2 services civiques, Nicolas et Steven, qui se sont particulièrement investis dans les formations arbitres et Franck pour la part de plus en plus importante qu'il prend dans le fonctionnement de la CDO.

Pour finir je souhaite une grande réussite à nos candidats au concours « arbitre championnat de France », le Finistère a toujours été une terre de formation et j'espère que nous pourrons continuer à proposer à nos jeunes une progression de carrière dans leur fonction d'arbitre.

B. AUDREZET

Responsable CDO29

# Commission S.R & Discipline : Saison 2016 -2017

Bonjour à tous,

Cette saison, La Commission de discipline a traité 1 seul dossier lié à un comportement inacceptable d'un encadrant.

La Commission de Discipline a fait preuve de la plus grande fermeté en infligeant une sanction à la hauteur de la gravité de la situation.

Plus que jamais, dirigeants et éducateurs doivent montrer l'exemple, véhiculer les valeurs du sport (*le respect et la politesse entre les joueurs et envers les officiels*) et faire la chasse aux incivilités.

Les Présidents de club sont responsables de la bonne tenue de leurs licenciés et il leur appartient de calmer les tempéraments impulsifs et de prendre en main les situations nocives à l'image de notre sport.

Je remercie les membres de la Commission de Discipline : Lucienne FERRINI, Anne MADEC et Yvon TANGUY pour leur engagement et la pertinence de leurs avis.

Je vous souhaite à tous d'excellentes vacances.

*Jocelyne CAROFF*

**COMMISSION DEPARTEMENTALE**  
**SALLES, TERRAINS, EQUIPEMENTS & ARENAS DU FINISTERE**  
**SAISON 2016 - 2017**

La base FBI v2 de la Fédération Française de Basketball dénombre (mai 2017) 108 salles homologuées dans le Finistère, réparties comme suit :

3 salles classées H3 (NM1, LFB, ProA, ProB) (2 H3 + 1 H3 SR) ;

17 salles classées H2 (PréNational (qualificatif et championnat de France), NM2, NM3, LF2, NF1, NF2, NF3 et jeunes) (14 H2 + 3 H2 SR) ;

88 salles classées H1 (championnat départemental et régional) (49 H1 + 39 H1 SR).

Nouvelles salles classées cette saison :

01/09/2016 : La Cimenterie à Landerneau (H3 Haut niveau) ;

30/11/2016 : Gymnase Mescoat à Landerneau (H1 jeunes sous réserves) ;

06/02/2017 : Halle des sports de Bréhoulou à Fouesnant (H1 sous réserves).

Rappel : Extrait du règlement de la FFBB.

#### **TITRE I**

#### **CLASSEMENT FÉDÉRAL DES SALLES**

#### **ET TERRAINS DE BASKET BALL**

##### ***Article 6 - Durée du classement fédéral***

1. Le classement fédéral est valable pour une durée d'une saison sportive.

2. Au terme de la saison, le classement fédéral est tacitement reconduit pour des durées successives d'une année sportive, sauf à ceux que la Commission Fédérale des **Salles, Terrains, Equipements et Arénas** dénoncent par lettre recommandée adressée aux associations sportives concernées, avant le 31 MAI de l'année en cours.

##### ***Article 7 - Suspension du classement fédéral***

2. Si, après classement fédéral, des détériorations ou modifications se produisent dans l'état du terrain, d'une salle, ou à ses aménagements accessoires, l'association sportive utilisant ce terrain ou cette salle devra en aviser les instances décentralisées compétentes, information en sera faite à la Fédération par ces organismes. La CFST pourra alors soit suspendre le classement fédéral, soit accorder une dérogation en attendant une mise en conformité.

Pensez à avertir la commission de toute modification dans vos salles (nouvel éclairage, rénovation ou réfection du sol, nouveaux appareils, ..., de même que pour toute utilisation de salle non référencée.

- soit directement à moi : [cdste.cd.29@gmail.com](mailto:cdste.cd.29@gmail.com)
- soit par l'intermédiaire du comité départemental.

Je suis à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je remercie du bon accueil qu'elles m'ont réservé toutes les personnes que j'ai rencontrées lors de mes visites.

Bonne saison 2017/2018 à toutes et à tous.

Claude Briselet  
Président de la Commission Départementale  
Salles, Terrains, Equipements & Arénas

# Rapport du Trésorier

Vous trouverez le bilan comptable à suivre.

Je tiens à remercier les personnes qui m'aident dans la trésorerie et surtout le cabinet comptable pour le changement de système de gestion (passage sous logiciel CEGID).

Thierry RATEAU

## Budget prévisionnel 2017/2018

### Charges

	Prevu
Achat de marchandises	9 000,00 €
Fonctionnement Comité	50 000,00 €
Commission technique	30 000,00 €
Commission CDO	30 000,00 €
Autres Commissions	3 000,00 €
Impôts & taxes	9 000,00 €
Salaires et indemnités	58 000,00 €
Charges sociales	25 000,00 €
Licences + Affiliations + Mutations	234 000,00 €
Arbitrage	29 120,00 €
Péréquations	11 000,00 €
Dotation aux amortissement sur immo.	9 000,00 €
Total	497 620,00 €

### Produits

	Prevu
Vente de marchandises	1 500,00 €
Publicité	1 200,00 €
Subventions d'exploitation	35 000,00 €
Licences + Affiliations + Mutations	365 000,00 €
Commission Technique	20 000,00 €
Commission CDO	6 000,00 €
Arbitrage	29 120,00 €
Recouvrements divers	2 500,00 €
Droit d'engagement	23 000,00 €
Péréquations	11 000,00 €
Autres produits financiers	3 300,00 €
Total	497 620,00 €

## Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/03/2017			31/03/2016
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (1)					
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	2 699	2 699		822
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions	114 337	95 694	18 643	24 360
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	15 983	15 888	96	239
	Autres immobilisations corporelles	83 198	77 964	5 235	7 660
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	37		37	35	
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>TOTAL (II)</b>		<b>216 255</b>	<b>192 244</b>	<b>24 011</b>	<b>33 116</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				335
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	<b>CREANCES (3)</b>				
Créances clients et comptes rattachés	13 998		13 998	30 341	
Autres créances	8 463		8 463	5 757	
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	83 143		83 143	83 143	
<b>DISPONIBILITES</b>	186 365		186 365	126 665	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Charges constatées d'avance	802		802	799
	<b>TOTAL (III)</b>		<b>292 771</b>	<b>292 771</b>	<b>247 039</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)					
<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>		<b>509 026</b>	<b>192 244</b>	<b>316 782</b>	<b>280 155</b>
(1) dont droit au bail (2) dont immobilisations financières à moins d'un an (3) dont créances à plus d'un an					

## Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/03/2017	31/03/2016
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel	172 738	150 875
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>13 638</b>	<b>21 862</b>
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>186 376</b>	<b>172 738</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total des autres fonds propres</b>			
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
<b>Total des provisions</b>			
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	105 802	84 603
	Dettes fiscales et sociales	24 165	22 581
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	239	234
Produits constatés d'avance (1)	200		
<b>Total des dettes</b>		<b>130 406</b>	<b>107 417</b>
Ecart de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>316 782</b>	<b>280 155</b>
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		13 637,91	21 862,47
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		130 406	107 417
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

## Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/03/2017

31/03/2016

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	2 733		2 733	
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	473 475		473 475	461 179
	Montant net du chiffre d'affaires	476 208		476 208	461 179
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			37 925	34 551
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			800	
	Autres produits				2
	<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>				<b>514 934</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock			335	
	Achats de matières et autres approvisionnements			327 395	329 244
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			72 543	52 906
	Impôts, taxes et versements assimilés			14 872	5 246
	Salaires et traitements			58 399	58 108
	Charges sociales du personnel			23 183	22 344
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			9 107	9 434
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			3	38	
<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>				<b>505 838</b>	<b>477 321</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>9 097</b>	<b>18 411</b>



## Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros		31/03/2017	31/03/2016
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>9 097</b>	<b>18 411</b>
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 3 586	5 3 491
	<b>Total des produits financiers</b>	<b>3 589</b>	<b>3 496</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des charges financières</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>3 589</b>	<b>3 496</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>12 686</b>	<b>21 907</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	2 265	
	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>2 265</b>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		45
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>45</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>2 265</b>	<b>(45)</b>
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		1 313	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>520 789</b>	<b>499 228</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>507 151</b>	<b>477 366</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>13 638</b>	<b>21 862</b>
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

## Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/04/2016 31/03/2017	12 mois	01/04/2015 31/03/2016	12 mois	Variations	%
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>514 934</b>		<b>495 732</b>		<b>19 202</b>	
Ventes de marchandises	2 733				2 733	
Ventes de marchandises FRANCE	2 733				2 733	
VENTE DE MATERIEL	2 733				2 733	
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	473 475		461 179		12 296	
Production vendue Services FRANCE	473 475		461 179		12 296	
LICENCES	315 213		329 876		(14 663)	
MUTATION LICENCES T	30 176				30 176	
DROITS D'ENGAGEMENT	29 832		29 413		419	
FRAIS ARBITRAGE	27 948		25 546		2 402	
PEREQUATIONS	20 737		20 965		(229)	
AFFILIATIONS	14 103		14 605		(502)	
STAGES ET COMPETITIONS	25 359		32 666		(7 306)	
AMENDES ET PENALITES	10 108		5 018		5 090	
PRODUIT ACTIVITES ANNEXES			910		(910)	
PUBLICITE			2 181		(2 181)	
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>476 208</b>		<b>461 179</b>		<b>15 029</b>	
Subventions d'exploitation	37 925		34 551		3 375	
SUBVENTIONS DIVERSES	4 781		12 921		(8 140)	
SUBVENTION CDOS	13 765				13 765	
SUBVENTION C.L.E.	10 380		10 500		(120)	
SUBVENTION CNDS	9 000		11 130		(2 130)	
Reprises sur amort. & prov., transferts de charges	800				800	
AIDES ETAT SERVICE CIVIQUE	800				800	
Autres produits d'exploitation			2		(1)	
PRODUITS DE GESTION			2		(1)	
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>505 838</b>		<b>477 321</b>		<b>28 517</b>	
Variation de stocks de marchandises	335				335	
VARIAT STOCK MARCHANDISES	335				335	
Achats de matières premières et autres appro.	327 395		329 244		(1 849)	
LICENCES	205 741		199 570		6 170	
MUTATIONS LICENCE T	15 278		17 602		(2 324)	
AFFILIATIONS	12 033		12 260		(227)	
STAGES ET COMPETITIONS	45 581		53 319		(7 738)	
FRAIS ARBITRAGE	27 948		25 546		2 402	
PEREQUATIONS	20 815		20 948		(133)	
Autres achats et charges externes	72 543		52 906		19 637	
ELECTRICITE	3 295		3 591		(295)	
PRODUITS D'ENTRETIEN	242				242	
PETIT EQUIPEMENT	3 187		900		2 288	
FOURNITURES DE BUREAU	786		956		(170)	
FOURNITURES SPORTIVES	4 793		1 087		3 706	

## Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/04/2016 31/03/2017	12 mois	01/04/2015 31/03/2016	12 mois	Variations	%
LOCATION COPIEUR MINOLTA	2 108		2 108			
LOCATION VEHICULE	4 097		5 097		(1 000)	
CHARGES LOCATIVES	405		616		(211)	
REPARATION MAT. ET OUTILL.	1 272		1 181		91	
MAINTENANCE	1 000		1 000			
ENTRETIEN LOCAUX	1 620		400		1 220	
ENTRETIEN MAT. INFORMATIQUE			49		(49)	
ASSURANCES DIVERSES	485		474		11	
DOCUMENTATION	76		179		(104)	
HONORAIRES	3 711		3 639		73	
ANNONCES & INSERTIONS	398		613		(215)	
MANIFESTATION RASSEMBL.	6 054		520		5 534	
CADEAUX-DOTATIONS CLUBS	2 734		2 648		86	
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	26 034		17 736		8 297	
FRAIS DE RECEPTION	1 904		3 519		(1 615)	
FRAIS DE TELEPHONE	5 186		4 219		967	
LA POSTE	1 440		1 570		(130)	
SERVICES BANCAIRES	535		486		49	
COTISATIONS	320		317		3	
INDEMNITES SERVICE CIVIQUE	858				858	
<b>Impôts, taxes &amp; versements assimilés</b>	<b>14 872</b>		<b>5 246</b>		<b>9 626</b>	
FORMATION CONTINUE	980		1 208		(228)	
TAXE FONCIERE	3 890		3 760		130	
TAXE D'HABITATION	9 721				9 721	
AUTRES IMPOTS ET TAXES	281		278		3	
<b>Salaires et traitements</b>	<b>58 399</b>		<b>58 108</b>		<b>291</b>	
SALAIRES BRUTS	51 333		51 132		201	
CONGES PAYES	5 547		5 457		90	
PRIMES & GRATIFICATIONS	1 519		1 519			
<b>Charges sociales du personnel</b>	<b>23 183</b>		<b>22 344</b>		<b>839</b>	
URSSAF	15 838		15 340		498	
PREVOYANCE	775		796		(21)	
MUTUELLE	492		123		370	
UGRR	3 416		3 399		17	
ASSEDIC	2 464		2 492		(27)	
MEDECINE DU TRAVAIL	197		194		2	
<b>Dotation aux amortissements sur immobilisations</b>	<b>9 107</b>		<b>9 434</b>		<b>(327)</b>	
DOT. AMORT. IMMO. INCORPO.			594		(594)	
DOT. AMORT. IMMOB. CORPOR.	9 107		8 840		267	
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>3</b>		<b>38</b>		<b>(35)</b>	
CHARGES DE GESTION	3		38		(35)	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>9 097</b>		<b>18 411</b>		<b>(9 314)</b>	
<b>Total des produits financiers</b>	<b>3 589</b>		<b>3 496</b>		<b>93</b>	
<b>Produits financiers de participations</b>	<b>3</b>		<b>5</b>		<b>(2)</b>	
REVENUS TITRES PARTICIPAT	3		5		(2)	
<b>Autres intérêts et produits assimilés</b>	<b>3 586</b>		<b>3 491</b>		<b>95</b>	
AUTRES PROD. FINANCIERS	3 586		3 491		95	

## Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/04/2016	12	01/04/2015	12	Variations	%
	31/03/2017	mois	31/03/2016	mois		
Total des charges financières						
Résultat financier		3 589		3 496		93
Résultat courant avant impôts		12 686		21 907		(9 222)
Total des produits exceptionnels		2 265				2 265
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 265				2 265
PRODUITS EXCEPTIONNELS		2 265				2 265
Total des charges exceptionnelles				45		(45)
Charges exceptionnelles sur opération de gestion				45		(45)
PENALITES ET AMENDES				45		(45)
Résultat exceptionnel		2 265		(45)		2 310
Impôts sur les bénéfices		1 313				1 313
IMPOT SUR PRODUITS FINANCIERS		1 313				1 313
Résultat de l'exercice		13 638		21 862		(8 225)

# DISPOSITIONS FINANCIERES

## Saison 2017 - 2018

	2016/2017	2017/2018
<b>Affiliation des groupements sportifs</b>		
Affiliation départementale -50 licenciés	187.00	187.00
Affiliation départementale +50 licenciés	262.60	262.60
Affiliation régionale -50 licenciés	262.05	262.05
Affiliation régionale +50 licenciés	353.45	353.45
Affiliation fédérale -50 licenciés	288.05	288.05
Affiliation fédérale +50 licenciés	390.45	390.45
Affiliation nouvelle gratuite, hors le montant d'un abonnement (-50 lic.) ou de deux abonnements (+50 lic.)		
Affiliation Union d'Associations, gratuite (hors le montant d'un abonnement)	75,60 €	75,60 €
<b>Arbitrage</b>		
Forfait arbitrage (PRM; PRF)	1040.00	1 040,00 €
<b>Engagements</b>		
Engagement jeune (U17 ; U15 et U13)	65.00	65,00 €
Engagement (U11 et U9)	19.00	19,00 €
Engagement senior et U20	90.00	90,00 €
<b>Imprimés</b>		
Demande de licence « T » ou lettre de Mutation	5.00	5,00 €
Dossier de rencontre internationale	11.30	11,30 €
Duplicata de licence	3.00	3,00 €
<b>Licences/Assurances</b>		
Technicien, Officiel, Dirigeant	34,75 €	36,25 €
Joueur sénior et U20	51,80 €	52,30 €
Joueur U17	51,80 €	52,30 €
Joueur U15	41,10 €	42,60 €
Joueur U13	40,35 €	41,85 €
Joueur U11	32,70 €	33,20 €
Joueur U9	32,70 €	33,20 €
Joueur U7	28,20 €	29,70 €
Joueur loisir	40,95 €	42,45 €
Licence AS CTC (joueur senior, U20 et U17)	24,00 €	24,00 €
Licence AS CTC (joueur U15)	12,00 €	12,00 €
Licence AS CTC (joueur U13)	Gratuit	Gratuit
Licence AS CTC (Officiel)	Gratuit	Gratuit
Contact basket 3x3 saisons complète	9,00 €	9,00 €
Contact basket 3x3 saison estivale	6,00 €	6,00 €
Contact basket 3x3 tournoi	3,00 €	3,00 €
Contact commercial dont assurance 3 euros	10,00 €	10,00 €
Contact droit commercial	1,00 €	1,00 €
Contact basket passion	2,00 €	2,00 €

Assurance FFBB (option A)	3,70 €	2,98 €
Assurance FFBB (option B)	9,50 €	8,63 €
Assurance FFBB (complémentaire C)	0,50 €	0,50 €

### Mutations

Technicien - Officiel	74,00	74,00 €
Joueur U16 à Senior	131,00	131,00 €
Joueur U15	87,00	87,00 €
Catégories autres + Dirigeant	Gratuit	Gratuit

### Pénalités Financières

**En cas de non-paiement dans les délais impartis (15 jours),  
majoration de 10% au premier rappel, de 20% au second (10 jours)**

Absence Assemblée Générale Départementale	110,00 €	110,00 €
Absence de réunion de secteur	20,00 €	20,00 €
Absence de n° de licence ou erreur n° de licence (pénalité par licence)	10,00 €	10,00 €
Changement d'heure/date sans dérogation sur Fbi	32,00 €	32,00 €
Feuille de marque ou d'Emarque: perte, retard et incomplete	13,00 €	13,00 €
Feuille de marque falsifiée Nouveauté		200,00 €
Non utilisation de l'Emarque Nouveauté		40,00 €
Forfait général seniors, U20 et U17 (avant parution calendrier)	Prix engagement	Prix engagement
Forfait général seniors, U20 et U17 (après parution calendrier)	190,00 €	190,00 €
Forfait partiel seniors, U20 et U17	70,00 €	70,00 €
+Frais de déplacement (AR) des arbitres désignés (PRM ; PRF)	0,36 €	0,36 €
Forfait partiel U15 et U13 (D1)	30,00 €	30,00 €
Forfait général U15 et U13 (D1)	65,00	65,00
Faute Technique 1ere Nouveauté		20,00 €
Faute Technique 2eme Nouveauté		30,00 €
Faute Technique 3eme Nouveauté		40,00 €
Faute Technique 4eme Nouveauté		50,00 €
Absence et retard de liste de brulés au début de championnat (et par week end manquant)	15,00	15,00
Non enregistrement des horaires sur Internet 21 jours avant la rencontre (Senior et U20)	20,00	20,00
Non enregistrement des résultats sur Internet, le lundi soir (tout championnat senior)	10,00	10,00
Non qualification joueurs seniors, U20 et U17	115,00	115,00
Non qualification joueurs U15 et U13	45,00 €	45,00 €
Non qualification joueurs U11 et U9	25,00	25,00
Absence du nom ou non qualification dirigeants/accompagnateurs en U13, U15, U17 et U20 et équipes Seniors	45,00 €	45,00 €
Pénalités Financières par rencontre pour non transmission de la liste des joueurs et joueuses brulés Art, 53		100,00 €
Match joué sans accord de derogation du CD (Sénior, U20 et U17) Nouveauté		70,00 €
Match joué sans accord de derogation du CD (U15 et U13 (D1)) Nouveauté		30,00 €
Réclamation	75,00 €	75,00 €

### Autres

Remboursement indemnité kilométrique	0,36	0,36 €
Repas	20,00	23,00 €